

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 05/11/2017

PV No 04 et 05/2017/2018

Etaient Présents

Bouabdelli Djamel Eddine Président de la Commission

Bouhada Sadek Secrétaire de la séance

Traitement des Affaires

Affaire N° 18 Match NAD/WRG (SENIORS) du 27/10/2017

OTMANE KAMEL	1710435	NAD	Avertissement Anti jeu
BATTACHE BOUBAKEUR	1710350	WRG	Avertissement Anti jeu

Affaire N° 19 Match MCR/JSAG (SENIORS) du 27/10/2017

KRAIBAA AHMED	1740043	MCR	Avertissement Anti jeu
KHAMED EL HADJ	1710311	JSAG	Avertissement Anti jeu

Affaire N° 20 Match ARG/ESG (SENIORS) du 28/10/2017

TOUARET YUCEF	1710199	ESG	Avertissement Anti jeu
CHIKH KACI HAMOU	1710200	ESG	Avertissement Anti jeu
KERROUM ALI	1710195	ESG	Avertissement Anti jeu
BOURAS AMMAR	1710198	ESG	Avertissement 01 match ferme Pour contestation de décision et une Amende de 1.000.00DA
ROUABEH MED OTMANE	1710024	ARG	Avertissement Anti Jeu
KHAMED ABDERRAHMANE	1710017	ARG	Avertissement Anti Jeu
OULED ALI ALI	1710006	ARG	Avertissement Anti Jeu

Affaire N° 21 Match ENS/NRJ (SENIORS) du 27/10/2017

SAIDAT FARES	1710505	NRJ	Avertissement Anti jeu
TROUDI MOUNIR	1710502	NRJ	Avertissement Anti jeu
KOUNDA ZAKARIA	1710379	ENS	Avertissement Anti jeu
SIDARI ANOUAR	1710385	ENS	Avertissement Anti jeu

Affaire N° 22 Match CSEB / ARG (SENIORS) du 03/11/2017

HAMADI SOUHIL	1710534	CSEB	Avertissement Anti jeu
BOUHOUN BILAL	1710142	CSEB	Avertissement Anti jeu
DAOUDI AMOR	1710148	CSEB	Avertissement Anti jeu
KHAMED ABDERRAHMANE	1710017	ARG	Avertissement Anti jeu
OULED ALI ABDERRAHMANE	1710003	ARG	Avertissement Anti jeu

Affaire N° 23 Match JSBB/IRBZ (SENIORS) du 03/11/2017

OTHMANI ABDELHAMID	1710086	JSBB	Avertissement Anti jeu
METALEG TAHAR	1710094	JSBB	Avertissement Anti jeu
BENABES CHAACHOUA	1710067	IRBZ	Avertissement Anti jeu
SEBTI SMAIL	1710167	IRBZ	Avertissement Anti jeu
ZAOUI HAMZA	1710336	IRBZ	Avertissement Anti jeu

Affaire N° 24 Match MCRG/CSJS (SENIORS) du 03/11/2017

MORSLI ABDELATIF	1710257	CSJS	Comportement anti sportif envers arbitre suspension de 04 matchs fermes et une amende de 10.000DA payable dans un délai d'un mois A/C DU 05/11/2017
BENTOUATI ABDELKADER	1710292	MCRG	Avertissement Anti jeu
BENABDALLAH KOUIDER	1710274	MCRG	Avertissement Anti jeu

Affaire N° 25 Match NRG/JSA (SENIORS) du 04/11/2017

BENCHOUHA SALLEM	1710299	JSA	Avertissement Anti jeu
BAHTITA ABDENNOUR	1710228	NRG	Avertissement Anti jeu
TRIA ABDERAOUF	1710052	NRG	Avertissement 01 match ferme Pour contestation de décision et une Amende de 1.000.00DA

Affaire N° 26 Match ESG/RCTM (SENIORS) du 04/11/2017

KHARFI FAICAL	1710192	ESG	Avertissement Anti jeu
CHAMKHA ABDELHALIM	1710215	RCTM	Avertissement Anti jeu

Affaire N° 27 Match WRG//NRBL (SENIORS) du 04/11/2017

OULED ALI AZZEDINE	1710357	WRG	Avertissement Anti jeu
BELDJOU DI DAHMANE	1710401	NRBL	Avertissement Anti jeu
DJEBRIT AISSA	1710400	NRBL	Avertissement Anti jeu
AMMAR NACEREDINE	1710426	NRBL	Avertissement Anti jeu
HAMZA MOHAMMED ADEL	1710420	NRBL	Avertissement Anti jeu

Affaire N° 28 Match WMZ//MBHG(SENIORS) du 04/11/2017

CHACHOUA MOHAMMED	1710129	WMZ	Avertissement Anti jeu
BENGHOUCI RAMZI	1710122	WMZ	Avertissement Anti jeu
ACHOUR IMAD EDDINE	1710329	WMZ	Avertissement Anti jeu

Affaire N° 29 Match ENS//CSF (SENIORS) du 03/11/2017

KOUNDA ZAKARIA	1710377	ENS	Avertissement Anti jeu
BENSAADOUNE HOCINE	1710385	ENS	Avertissement Anti jeu
BENSAADOUNE ZAKARIA	1710379	ENS	SAS RECIDIVISTE
BOUDJELLOUL MOHAMMED	1710489	CSF	Avertissement Anti jeu
CHOUREF AHMED	1710496	CSF	Avertissement Anti jeu
BENABDELKAIM AZZEDINE	1710535	CSF	Avertissement Anti jeu
DARZOU SOUFIANE	1710480	CSF	Avertissement Anti jeu

BELMADANI ABDELGHANI	1710454	JSOZ	Avertissement Anti jeu
DOUIDA ABDE RAHMANE	1710529	JSOZ	Avertissement Anti jeu
OTMANE KAMAL	1710435	NAD	Avertissement Anti jeu
CHEBLI MOHAMMED	1710428	NAD	Comportement anti sportif envers arbitre suspension de 04 matchs fermes et une amende de 10.000DA payable dans un délai d'un mois A/C DU 05/11/2017

Article 53 MAIN COURANTE

Les personnes ayant droit à l'accès réservé à l'équipe (banc de touche) sur la main courante sont les sept (07) joueurs remplaçants et les cinq (05) officiels suivants

- 1) L'entraîneur
- 2) L'entraîneur adjoint
- 3) Le médecin
- 4) Le kinésithérapeute
- 5) Le secrétaire du club

Ces officiels doivent être inscrits et identifiés par des licences établies pour la saison en cours. Ils ne peuvent en aucun cas être remplacés par d'autres personnes même disposant de licences à l'exception du médecin qui peut être remplacé un autre médecin identifié par sa carte professionnelle..

Une seule personne parmi les entraîneurs est autorisée à donner des instructions à ses joueurs depuis la surface technique.

L'entraîneur et les autres occupants de la surface technique doivent, en tout temps s'astreindre au respect du présent règlement et de veiller à l'éthique sportive.

L'absence de l'entraîneur d'une équipe au cours d'une rencontre est sanctionnée financièrement.

Article 64 huit clos

Lorsqu'un match doit se dérouler à huit clos seuls ont le droit à l'accès au stade les personnes désignées ci –après

- *dix huit(18) joueurs par équipe
- *les cinq (05) dirigeants disposent de licences
- *l'Arbitre et les Arbitres assistants.
- * Les commissaires au match
- *Le ou les officiels mandatés par la ligue ou la FAF
- *Le personnel du stade
- *Les représentants de la presse dument mandatés

Au cas ou l'arbitre constate la présence du publics dans les tribunes ou autour du stade , il ne doit pas faire démarrer la rencontre , et le cas échéant, annule le match

Le club recevant encourt les sanctions suivantes

- **Match perdu par pénalité**

LE Président de la Commission

Bouabdelli Djamal Eddine

Le Secrétaire

Bouhada Sadek